



Communiqué

Informations relatives à l'assemblée générale mixte du 04/09/2023 de CLARANOVA

Cairon, le 19 août 2023

Caroline ALLE présidente-adjointe et Cyrille CROCQUEVIEILLE président de l'association AdaNova, ont informé le conseil d'administration de l'association le 18 août 2023 qu'ils présenteront à nouveau leur candidature lors de l'AG de Claranova du 04 septembre prochain, suite à l'absence de réponse formelle du conseil d'administration à leur demande officielle de candidature au conseil.

En effet, alors que deux résolutions pour la nomination de deux nouveaux administrateurs, une femme pour la résolution 3 et un homme pour la résolution 4, étaient proposées par la société, sans candidat pré-requis, leurs candidatures portaient donc sur ces deux résolutions.

C'est donc en vertu de l'art L225-105 que leurs requêtes étaient formulées. En conséquence, cela impliquait que le conseil d'administration se réunisse afin d'étudier leurs demandes.

Las, la société n'a apporté comme toute réponse qu'un accusé réception de leurs demandes, arguant du fait qu'ils n'avaient pas assez de titres pour leurs demandes en s'appuyant sur l'art R225-71. Cet article est habituellement utilisé pour le dépôt de résolution nouvelle qui nécessite, au vu du capital de Claranova, environ 0.84 % de détention. Cependant, il ne s'agissait pas là de demandes de résolutions nouvelles.

Pour une société qui par ailleurs prétend vouloir « renforcer le dialogue avec ses actionnaires », c'est bien mal parti. Elle prétend aussi « que l'immense majorité de ses actionnaires sont là pour la soutenir ». Ca s'est effectivement bien vu le 30 novembre 2022, avec 17 résolutions sur 30 de rejetées.

Il a semblé évident aux deux membres du CA d'AdaNova de proposer leurs candidatures pour ces résolutions, afin que les petits actionnaires composant le « flottant », qu'ils connaissent bien pour échanger régulièrement avec eux, soient dignement représentés. Il s'agit également d'apporter une vraie indépendance, dont on a pu voir par ailleurs qu'elle ne pouvait être que de façade.

Ils ont pour ambition de représenter les petits porteurs le mieux possible, de manière réellement indépendante et ainsi, de contrôler réellement l'action du directeur général, en s'assurant qu'elle concorde avec la stratégie définie, et dans le respect de l'objet social de l'entreprise. Leur objectif est également de veiller à ce que l'information diffusée aux actionnaires et aux marchés soient les plus cohérents possible et les plus sincères possible avec la réalité des chiffres.

Ils veilleront également à ce que les rémunérations du board soient en adéquation avec les résultats de l'entreprise.

Ils appellent de leurs vœux tous les actionnaires du « flottant » de CLARANOVA qui veulent vraiment du changement, à voter massivement pour leur candidature, en donnant procuration à l'association (voir notre site adanova.org pour plus d'info).